

Algérie : le complément alimentaire RHB interdit à la vente...

Abderrahim DERRAJI - 2016-12-20 00:00:28 - Vu sur pharmacie.ma

Ce médicament présenté comme un remède miracle contre le diabète et qui a suscité des espoirs chez les diabétiques en Algérie se trouve aujourd'hui au cœur d'un scandale sanitaire. «Ce retrait a été ordonné, car le vacarme médiatique et certaines allégations quant aux vertus de ce produit pouvaient laisser croire qu'il s'agit d'un substitut aux médicaments utilisés dans le traitement du diabète et mettre en danger la vie des patients», a déclaré Slim Belkessam, porte-parole du ministère. Justement, ce sont ces allégations qui ont poussé un diabétique de 75 ans à abandonner son insuline et à se contenter de ce «traitement miracle». Ce patient est actuellement dans le coma. Et son cas n'est pas unique, puisque d'autres diabétiques, notamment de la ville d'Oran, ont également eu des complications suite à l'abandon de leurs thérapies. Pourtant, de nombreux éléments auraient pu alerter les autorités. Tout d'abord, la désignation commerciale : Rahmat Rabi (Miséricorde de Dieu). «La connotation religieuse est dangereuse puisqu'elle a contribué à leurrer des malades prêts à tout pour se soigner», souligne Lyes Merabet. Ensuite, la composition du produit n'est pas détaillée. «Elle est imprécise, le principe actif n'est même pas précisé», s'étonne Nadir Cheriet. Par ailleurs, le parcours de l'initiateur du RHB comporte de nombreuses zones d'ombre. Il a été présenté dès le début de cette affaire comme chercheur et docteur en médecine diplômé de la faculté de Lausanne. Contactée par Jeune Afrique, cette faculté dément une quelconque inscription de l'initiateur de ce complément alimentaire ! Aujourd'hui, le RHB a été interdit à la vente moins d'un mois après sa commercialisation. Avec la nouvelle loi sanitaire, les compléments alimentaires devraient en principe être placés sous la responsabilité du ministère de la Santé et non pas le ministère du Commerce comme c'est le cas maintenant. Ces compléments devraient alors être soumis à des conditions de mise sur le marché similaires à celles appliquées aux médicaments. Aussi, cette affaire devrait nous interpeller à plus d'un titre. Le nombre de compléments alimentaires vendus dans et en dehors des pharmacies augmente d'une manière exponentielle. La qualité n'est pas toujours contrôlée comme il se doit et certaines allégations utilisées dans la promotion de ces compléments alimentaires sont de nature à induire les malades en erreur.